



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze février deux mille vingt-deux, s'est assemblé au sein de la salle Henri Salvador, sous la présidence de monsieur Quentin GESELL, Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents :

M. Quentin GESELL, Maire, M. Samuel ALVES, Mme Céline POULAIN, M. Souheib TOUMI, Mme Sonia IFERHATEN, M. Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme Christine BARRETTA, M. Michel CLAVEL, Mme Paola MELICA, M. Dominique GAULON, Adjoints au Maire. Mme Marie-Claude COLLET, Mme Martine BRASSEUR, M. José VIOLAS, Mme Marie-Nella HIERSO, Mme Coralie MATHEVON, M. Loïc GOULAMHOUSSEN-DAYA, M. Faouzy GUELLIL, Mme Sarah BOUZID, Mme Françoise SAUVAGET, M. Frédéric NICOLAS, Mme Julie SANS, M. Michel ADAM, Conseillers municipaux.

Absents et représentés :

M. Jean-Albert BERNABE représenté par M. Michel CLAVEL
M. Cherif DIA représenté par M. Quentin GESELL
M. Mohamed MOUMNI représenté par M. Souheib TOUMI
Mme Janine LOPEZ représentée par M. Faouzy GUELLIL
M. Franck LECONTE représenté par M. Sarah BOUZID
M. Malet DRAME représenté par M. Frédéric NICOLAS
Mme Séverine LEVE représentée par Mme Julie SANS
M. Karim AMIMEUR représenté par M. Faouzy GUELLIL

Absents :

Mme Nadia BAH
Mme Lydia BRUZEAU
M. Mohamed IMZILNE

Secrétaire de séance : Mme Marie- Nella HIERSO

Introduction

Monsieur le Maire ouvre la séance et Madame Marie-Nella HIERSO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

† **Décision n° DEC.2022.001 en date du 21/01/2022**

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de la compagnie « ASIN » intitulé « Bruissements d'images, toujours » le mercredi 26 janvier 2022 à la Médiathèque Anne Franck

† **Décision n° DEC.2022.002 en date du 19/01/2022 :**

Convention donnant droit d'accès à l'auditorium de la caserne de Rose l'atelier « Les Fauvettes » du conservatoire municipal de Dugny pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction

† **Décision n° DEC.2022.003 en date du 24/01/2022 :**

Avenant n°1 relatif au marché 2021/003 portant l'acquisition de produits d'entretien, de consommables papiers, de savons, de petits matériels et de sacs poubelle – Lot 1 : Consommables papiers et savons pour distributeurs

† **Décision n° DEC.2022.004 en date du 24/01/2022 :**

Avenant n°1 relatif au marché 2021/003 portant l'acquisition de produits d'entretien, de consommables papiers, de savons, de petits matériels et de sacs poubelle – Lot 3 : Petit matériel d'entretien

† **Décision n° DEC.2022.005 en date du 07/02/2022 :**

Avenant n°1 relatif au marché 2021/007 portant la location de cars avec et sans chauffeurs pour les besoins courants de la ville de Dugny – Lot 1 : Location de cars avec chauffeurs

† **Décision n° DEC.2022.006 en date du 04/02/2022**

Avenant n°1 relatif au marché 2018/001 portant la réalisation de la phase de pré analytique d'examen de biologie médicale pour le Centre Municipal de Santé de la Ville de Dugny

Règlement et tarifs de la voirie

Présentation par Monsieur Dominique GAULON,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

30 voix POUR

Soit à l'unanimité

Délibération n° DEL.2022.011

- **APPROUVE** le règlement de voirie et les tarifs applicables.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Subventions aux associations – Année 2022

Présentation par Monsieur Samuel ALVES,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

27 voix POUR,

**3 Conseillers municipaux
membres d'associations concernées
ne prenant pas part au vote
Soit à la majorité,**

M. Faouzy GUELLIL, M. Michel CLAVEL,
M. Dominique GAULON

Délibération n° DEL.2022.012

- **APPROUVE** le tableau de répartition ci-dessous et les montants qui y figurent :

<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant de Subvention 2022</u>
<u>Sport</u>	
Association Bouliste Dugnysienne (A.B.D)	4 000 €
Dugny Boxing 93	7 000 €
Club Sportif et de Loisirs de Dugny (CSLD)	1 500 €
Esprit Vif 93	4 500 €
Taekwondo Dugny (TKD)	5 000 €
Union Sportive de Dugny	1 000 €
Union Sportive de Dugny - section KARATE	6 000 €
Union Sportive de Dugny - section JUDO	7 500 €
Athle Le Bourget - Drancy - Dugny Olympique (ABDO)	7 500 €
Union Sportive de Yoga	600 €
Sporting Club Dugnysien (Football)	75 000 €
Foot à 7	500 €
Dance Dugny Kids	2 000 €
Tennis club de Dugny	15 000 €
Team supermoto racing	2 000 €
<i>Sous-Total</i>	139 100 €
<u>Culture</u>	
Association Solidarité Pour L'Afrique et Ailleurs (A.S.P.A.A)	2 000 €
Les délices de Nini	500 €
Culturelle Jeunesse et Sports Dugnysienne	1 000 €
Bienfaisance	500 €
<i>Sous-Total</i>	4 000 €
<u>Amicale des copropriétaires</u>	
Amicale des propriétaires de l'Hermitage	400 €
Amicale des locataires "Saint-Exupéry"	1 000 €
<i>Sous-Total</i>	1 400 €
<u>Education</u>	
Réussite Point Carré	2 000 €
<i>Sous-Total</i>	2 000 €
<u>Santé</u>	
Association départementale de défense des victimes de l'amiante de Seine-Saint-Denis	100 €
Horizon Cancer	400 €
Vie libre 93	300 €
Femmes solidaires de Dugny	800 €
Walid mon combat pour marcher	1 500 €
<i>Sous-Total</i>	3 100 €
<u>Social</u>	
Croix Rouge Française	5 000 €

Secours Catholique réseau mondial carita	500 €
Plus sans ascenseur	4 500 €
Sous-Total	10 000 €
<u>Patriotique</u>	
Fédération des anciens combattants en Algérie (FNACA)	800 €
868ème Section des médaillés militaires	200 €
A.C.P.G - C.A.T.M	500 €
Sous-Total	1 500 €
<u>Vie Citoyenne / Prévention de la délinquance / Divers</u>	
AES Haiti	500 €
GRAJAR	49 600 €
Sous-Total	50 100 €
TOTAL	211 200 €

- **PRECISE** que les aides publiques auprès des associations locales concourent à la mise en œuvre d'actions satisfaisant un caractère d'intérêt général local.
- **DIT** que l'attribution des subventions 2022 est appliquée aux associations ayant sollicité une aide financière au titre de l'année 2022 via le dépôt d'un dossier de demande et de justificatifs annexes.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater les aides financières 2022 auprès des associations locales, selon le tableau susmentionné.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget de la commune.

Soutien financier au titre de projet d'action éducative

Présentation par Monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**30 voix POUR,
Soit à l'unanimité**

Délibération n° DEL.2022.013

- **APPROUVE** le soutien financier pour un montant de 2400€ pour l'école Paul Langevin et 2300€ pour l'école Nelson Mandela.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- **DIT** que les crédits de dépenses seront inscrits aux chapitres et articles concernés du budget 2022 de la Commune.

Avenant n°1 à la convention de participation au financement des ouvrages olympiques en vue des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Présentation par Monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**27 voix POUR,
3 voix CONTRE**

M. Frédéric NICOLAS, M. Malet DRAME
M. Karim AMIMEUR

Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2022.014

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de participation au financement des ouvrages olympiques en vue des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.
- **APPROUVE** le nouveau tableau de répartition de financements pour les JOP 2024, tel qu'annexé dans l'avenant n°1 à la convention de participation au financement des ouvrages olympiques en vue des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.
- **APPROUVE** le pacte financier mise à jour à intervenir entre la SOLIDEO et la Ville de Dugny, à hauteur de 3,386 M€ courant.
- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention particulière de financement à intervenir entre la Ville de Dugny et la SOLIDEO.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de participation au financement des ouvrages olympiques en vue des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 entre la SOLIDEO et la Ville de Dugny ainsi que l'ensemble des documents y afférents.
- **DIT** que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense seront inscrits aux articles et chapitres de chacune des années concernées.

Taxes locales de fiscalité directe – Année 2022

Présentation par Monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**28 voix POUR
2 voix CONTRE**

M. Frédéric NICOLAS, M. Malet DRAME

Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2022.015

- **PRECISE** que les taux sont fixés comme suit :
 - Taxe sur le foncier bâti (TFB) : **47,37 %**;
 - Taxe sur le foncier non bâti (TFPNB) : **80,64 %** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs aux taux d'impositions ainsi fixés pour 2022.
- **DIT** que les crédits afférents au produit des taxes des ménages feront l'objet d'une inscription comptable au budget primitif 2022.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis et au Trésorier de Blanc-Mesnil.

Budget primitif de la Commune – Année 2022

Présentation par Monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

19 voix POUR

9 voix CONTRE

M. Faouzy GUELLIL, Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE
Mme Sarah BOUZID
M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET, M. Malet
DRAME
M. Karim AMIMEUR
M. Michel ADAM

2 ABSTENTIONS

Soit à la majorité,

Mme Séverine LEVE, Mme Julie SANS

Délibération n° DEL.2022.016

- **APPROUVE** le budget primitif 2022 de la Commune tel que présenté dans le document annexé.
- **DIT** que le budget primitif 2022 est arrêté en équilibre au niveau des deux sections comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Propositions nouvelles pour le BP 2022
011 - Charges à caractère général	6 547 780,05
012 - Charges de personnel	13 806 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 956 700,00
Total des dépenses de gestion courante	22 310 480,05
66 - Charges financières	200 667,95
67 - Charges exceptionnelles	17 600,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	22 528 748,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 663 606,00
042 - Opération ordre transfert entre sections	700 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 363 606,00
TOTAL	24 892 354,00

RECETTES	Propositions nouvelles pour le BP 2022
013 - Atténuations de charges	150 000,00
70 - Produits services, domaines et ventes	1 530 700,00
73 - Impôts et taxes	16 002 765,00
74 - Dotations et participations	7 089 889,00
75 - Autres produits de gestion courante	107 000,00
Total des recettes de gestion courante	24 880 354,00
77 - Produits exceptionnels	12 000,00
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	24 892 354,00
TOTAL	24 892 354,00
R002 - RESULTAT REPORTE	-
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	24 892 354,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles pour le BP 2022
20 - Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	197 243,14	688 250,00
204 - Subventions d'équipement versées	-	510 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 266 941,33	8 245 868,41
23 - Immobilisation en cours	43 975,12	-
Total des dépenses d'équipement	1 508 159,59	9 444 118,41
13 - Subventions d'investissement	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	980 000,00
Total des dépenses financières	-	980 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement	1 508 159,59	10 424 118,41
TOTAL	1 508 159,59	10 424 118,41
D001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 508 159,59	11 932 278,00

RECETTES	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles pour le BP 2022
13 - Subventions d'investissement	-	2 658 672,00
16 - Emprunt	-	6 000 000,00
Total des recettes d'équipement	-	8 658 672,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	900 000,00
1068 - Excédents de fonctionnement	-	-
024 - Produits des cessions d'immobilisations	-	10 000,00
Total des recettes financières	-	910 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	-	9 568 672,00
021 - Virement à la section de fonctionnement	-	1 663 606,00
040 - Opération ordre transfert entre sections	-	700 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	-	2 363 606,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-	11 932 278,00

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à l'adoption du Budget primitif de la commune 2022.

La séance est levée à 20h30.

Fait à Dugny, le 18/02/2022

 Le Maire
Quentin GESELL

Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 23/02/2022, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.